

Accord médico-mut : le GBO se réjouit du consensus obtenu mais regrette le manque de moyens

20/12/23 à 10:38 Mise à jour à 11:22

la rédaction ([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/la-redaction-52.html](https://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/la-redaction-52.html))

Un cadre budgétaire trop étriqué a rendu les négociations difficiles, avec, en plus, le ministre Vandenberghe agissant dans l'ombre, regrette le GBO. Mais le syndicat se réjouit des mesures en faveur des généralistes.



© Getty Images/iStockphoto

" L'accord a finalement été voté à l'unanimité par les médecins et organismes assureurs ", souligne le président du GBO, Paul De Munck. " *La politique, c'est l'art du compromis, bien entendu, mais les points auxquels nous tenions ont été pris en compte. C'était essentiel pour nous et il était très difficile de faire plus dans le cadre d'un budget fermé avec une marge aussi réduite.* "

Le GBO retient avant tout l'indexation linéaire de 6,05% pour l'ensemble des honoraires. En filigrane, le système permettra " d'améliorer l'offre de soins pour les patients souffrant de problèmes psychiques, un soutien aux patients et à leurs aidants proches dans le cadre des soins de fin de vie, un meilleur accès aux soins pour les jeunes souffrant de certaines pathologies (ophtalmologie, psychiatrie), une revalorisation des prestations dispensées dans le cadre des contacts au chevet des patients, une collaboration et soins multidisciplinaires dans divers domaines, accessibilité des soins, etc. "

Honoraires de disponibilité

Le GBO retrouve dans l'accord une série de ses revendications notamment en matière de gardes MG puisque les honoraires de disponibilité sont substantiellement augmentés pendant les week-ends et jours fériés (+25% du budget actuel des gardes via les coopérations fonctionnelles dès le 1er janvier 2025). Condition indispensable : le fonctionnement adéquat du 1733 sur tout le territoire belge. " Les honoraires de disponibilité (actuellement de 7,6 €/h) seront doublés les week-ends et les jours fériés, soit 15,2 €/h dès 2024. "

Le code 110113 (entre 18 et 21 h) sera réformé après enquête d'un Groupe de travail mis en place " à la demande du GBO ".

Le GBO se réjouit également que " un budget structurel de 16,7 millions d'euros sera réservé en 2024 pour soutenir les pratiques de médecine générale, en plus des 24,392 millions d'euros déjà dégagés pour le New Deal ".

Concrètement :

-Indemnité de démarrage pour couvrir les coûts liés à un 1er engagement en 2024: cette intervention forfaitaire unique de max. 7 500 euros servira à couvrir les coûts de formation, de fonctionnement et d'infrastructures (à l'exclusion des frais de personnel) pour un 1er engagement en 2024 d'un membre du personnel (collaborateur administratif, assistant de pratique, infirmier de pratique - employé min. 13 h/sem.) par un MG ou une pratique de MG gérant min. 500 DMG ou facturant min. 25 000 euros de prestations à l'assurance obligatoire soins de santé.

-Indemnité pour les pratiques MG ayant déjà engagé du personnel dans le cadre du New Deal : 1 794 euros pour 1.000 DMG, 2.392 euros pour 1.500 DMG et 3.588 euros pour 2.000 DMG.

Médecins en formation

Les médecins généralistes en formation recevront une indemnité spécifique s'ils travaillent en zone de pénurie.

Le GBO souligne la simplification administrative qui vient, notamment au sujet des médicaments du chapitre IV. Il sera demandé aux MG de réduire le nombre d'arrêts maladie de courte durée (projet Multimédiatt).

La facturation du paiement de la gestion des DMG sera simplifiée.

En outre, le GBO rappelle que pour les médecins conventionnés, le statut social monte à 5,882 euros (pour les pleinement conventionnés) et 7 916,68 euros pour les MGF et MSF pour l'année 2024.

Enfin, en attendant une réforme de l'accréditation, le forfait d'accréditation passe à 734 euros en 2024.

m ([//www.lejournaldumedecin.com/actualite/rien-n-arrete-plus-les-pharmaciens/article-opinion-71555.html](http://www.lejournaldumedecin.com/actualite/rien-n-arrete-plus-les-pharmaciens/article-opinion-71555.html))

” Rien n'arrête plus les pharmaciens!
([//www.lejournaldumedecin.com/actualite/rien-n-arrete-plus-les-pharmaciens/article-opinion-71555.html](http://www.lejournaldumedecin.com/actualite/rien-n-arrete-plus-les-pharmaciens/article-opinion-71555.html))

- **Absym Association belge des syndicats médicaux**